

## ATTESTATION SCOLAIRE SAVOIR NAGER EN SECURITE : ASNS

L'ASNS est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième.

L'ASNS est à valider dans le LSU.

L'ASNS est remise à l'élève ou à son représentant légal.

Sa réussite est certifiée par le professeur des écoles des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, et/ou un professionnel qualifié à l'école primaire dans l'exercice de leurs missions.

MODELE ASNS CI-DESSOUS



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNÉE D'OBTENTION**

**ATTESTATION  
« SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ**

définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée par (nom du directeur de l'école ou du chef d'établissement)

, à

Nom :

Prénom :

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_

École / collège :

Académie :

Fait à , le

Cachet de l'établissement et  
signature du directeur de  
l'école ou du chef  
d'établissement

Professionnel agréé  
et titre

Professeur

MODELE D'ATTESTATION DU « SAVOIR-NAGER » EN SECURITE